

## CONFERENCE CITOYENNE, DEBAT PUBLIC ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Les pays dits « nordiques » ont expérimenté avant nous les difficultés et les pièges classiques des dispositifs participatifs : sur-représentation des porteurs d'enjeux et les lobbies, confiscation des débats par les associations dynamiques, difficultés à toucher le citoyen de base qui reste indifférent ou qui ne se sent pas capable d'intervenir dans les débats de société.

La conférence citoyenne a été mise au point dans les années 80 pour pallier ces difficultés et résoudre ces contradictions.

Elle permet de confronter le point de vue des « experts » avec les questions que se posent des citoyens « lambda », à qui l'on donne les moyens d'avoir un avis sur une question ou un problème de société sur lequel une autorité publique souhaite recueillir l'opinion des citoyens, voire connaître leur jugement.

### PRINCIPES ET DEROULEMENT

Une conférence citoyenne se déroule en 5 étapes :

- **Etape de préparation** : constitution d'un panel de citoyens de dix à quinze personnes, d'horizons, d'âge, de métiers les plus divers possibles. Il ne s'agit pas d'un échantillon représentatif de la population comme on le recherche strictement dans les sondages d'opinions, mais la diversité est importante.  
A cette étape, il convient également de repérer les experts et les acteurs impliqués dans le domaine sur lequel porte la conférence.
- **Etape de formation** : plusieurs séances de formation sont organisées pour le panel. Les experts y présentent le problème posé en fonction de leurs connaissances ou de leurs pratiques. Il est évidemment essentiel que ces experts expriment tous les points de vue, parfois contradictoires, que l'on peut avoir sur le problème.
- **La troisième étape est publique** : un débat public met en présence le panel de citoyens et des experts. A ce stade, le panel réagit, fait part de son point de vue, mais poursuit également sa formation en demandant aux experts de répondre à des questions précises. Au cours de cette séance, la pluralité des points de vue doit s'exprimer, y compris par un débat contradictoire entre experts. Un modérateur facilite l'expression de l'ensemble des parties. Ce sont les citoyens du panel qui désignent les experts qu'ils souhaitent interroger (le cas échéant des interlocuteurs nouveaux), en fonction des questions qui leur semblent essentielles.
- Ensuite **le panel se réunit à huis clos** pour rédiger un avis sur le problème posé, en réponse à la ou aux questions posées par l'autorité publique organisatrice.
- **Dernière étape** : cet avis est lu en public, en présence des décideurs qui ont organisé la conférence.